

**FCPE**  
**HSBC EE EURO PME**

Rapport annuel  
au 31 décembre 2024

# FCPE HSBC EE EURO PME

## Sommaire

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>13</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>26</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>30</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>33</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>38</b>
Bilan Actif	39
Bilan Passif	40
Compte de résultat	41
<b>Annexes</b>	<b>43</b>
Informations générales	44
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	52
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	55
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	60
Inventaire des actifs et passifs en EUR	66

# FCPE HSBC EE EURO PME

## Informations concernant les placements et la gestion

### Forme juridique

**HSBC EE EURO PME** est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Fonds est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### HSBC EE EURO PME

Code AMF : 990000115959

Catégorie de parts : F

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), agréé en France sous le n° GP 99026 et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 29 juillet 2024.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

### Durée :

Le FCPE n'a pas de date d'échéance.

### Objectifs

- Classification : Actions de pays de la zone euro.
- Le FCPE a pour objectif de gestion de bénéficier du dynamisme des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) sur sa durée de placement recommandée. Le FCPE n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du FCPE pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant : MSCI EMU Small Cap Index (NR). Le FCPE est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le FCPE adopte, sur une base discrétionnaire, une philosophie de gestion active pour réaliser l'objectif de performance. La principale source de performance potentielle est la sélection de valeurs essentiellement basée sur l'analyse des fondamentaux des entreprises et sur l'attractivité de leur valorisation. La sélection s'opère sur des valeurs de croissance, des sociétés innovantes, des leaders dans leur secteur d'activité et des sociétés saines et susceptibles de forte rentabilité à long terme, ainsi que des sociétés jugées comme présentant un profil d'amélioration de leur rentabilité.
- Le FCPE est investi et exposé à hauteur de 90% minimum de son actif net en actions de sociétés de tous secteurs ayant leur siège en France ou dans un autre Etat de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen. Il détient de manière permanente au minimum 75% d'actions émises par des PME et/ou ETI répondant aux critères d'éligibilité du PEA-PME, à savoir des entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à deux milliards d'euros ou l'a été à la clôture d'un au moins des quatre exercices calendaires précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de l'entreprise émettrice. L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.
- Les investissements en actions seront effectués :
  - directement sur les marchés d'actions de la zone euro et, à titre accessoire sur les marchés d'actions hors zone Euro,
  - indirectement – dans la limite de 10% maximum de l'actif net du FCPE – par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.
- Le FCPE peut utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture et/ou d'exposition

du portefeuille sur les risques actions et de change afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du FCPE.

- Le FCPE peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 25% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante. Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier. Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

### Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

### Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : liquidité. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 1 990	EUR 1 818
	Rendement annuel moyen	-80,10 %	-28,89 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6 651	EUR 6 814
	Rendement annuel moyen	-33,49 %	-7,39 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 972	EUR 12 125
	Rendement annuel moyen	-0,28 %	3,93 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 16 948	EUR 17 293
	Rendement annuel moyen	69,48 %	11,58 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre octobre 2021 et mars 2024. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre août 2015 et août 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2016 et août 2021. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

## Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	365 EUR	1 564 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,6 %	2,6 % chaque année

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,48% avant déduction des coûts et de 3,93% après cette déduction.

**Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 150 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,32 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2023.	135 EUR
Coûts de transaction	0,78 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	80 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

**Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?****Période minimale de détention recommandée : 5 ans**

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

**Comment puis-je formuler une réclamation ?**

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à [service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr](mailto:service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr). Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Global Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

**Autres informations pertinentes**

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performance passées sur les 7 dernières années sont disponibles sur internet [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (Cf. Règlement du FCPE - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### HSBC EE EURO PME

Code AMF : 990000115809

Catégorie de parts : E

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), agréé en France sous le n° GP 99026 et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 29 juillet 2024.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

### Durée :

Le FCPE n'a pas de date d'échéance.

### Objectifs

- Classification : Actions de pays de la zone euro.
- Le FCPE a pour objectif de gestion de bénéficiaire du dynamisme des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) sur sa durée de placement recommandée. Le FCPE n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du FCPE pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant : MSCI EMU Small Cap Index (NR). Le FCPE est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le FCPE adopte, sur une base discrétionnaire, une philosophie de gestion active pour réaliser l'objectif de performance. La principale source de performance potentielle est la sélection de valeurs essentiellement basée sur l'analyse des fondamentaux des entreprises et sur l'attractivité de leur valorisation. La sélection s'opère sur des valeurs de croissance, des sociétés innovantes, des leaders dans leur secteur d'activité et des sociétés saines et susceptibles de forte rentabilité à long terme, ainsi que des sociétés jugées comme présentant un profil d'amélioration de leur rentabilité.
- Le FCPE est investi et exposé à hauteur de 90% minimum de son actif net en actions de sociétés de tous secteurs ayant leur siège en France ou dans un autre Etat de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen. Il détient de manière permanente au minimum 75% d'actions émises par des PME et/ou ETI répondant aux critères d'éligibilité du PEA-PME, à savoir des entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à deux milliards d'euros ou l'a été à la clôture d'un au moins des quatre exercices calendaires précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de l'entreprise émettrice. L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.
- Les investissements en actions seront effectués :
  - directement sur les marchés d'actions de la zone euro et, à titre accessoire sur les marchés d'actions hors zone Euro,
  - indirectement – dans la limite de 10% maximum de l'actif net du FCPE – par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.
- Le FCPE peut utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture et/ou d'exposition

du portefeuille sur les risques actions et de change afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du FCPE.

- Le FCPE peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 25% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante. Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier. Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

### Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

### Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : liquidité. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 1 990	EUR 1 818
	Rendement annuel moyen	-80,10 %	-28,89 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6 672	EUR 6 865
	Rendement annuel moyen	-33,28 %	-7,25 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 002	EUR 12 226
	Rendement annuel moyen	0,02 %	4,10 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 16 999	EUR 17 527
	Rendement annuel moyen	69,99 %	11,88 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et mars 2024. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre août 2015 et août 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2016 et août 2021. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

## Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	334 EUR	1 368 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,3 %	2,2 % chaque année

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,33% avant déduction des coûts et de 4,10% après cette déduction.

**Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 150 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,02 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2023.	104 EUR
Coûts de transaction	0,78 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	80 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Les frais de gestion pris en charge par l'Entreprise représentent 0,30% l'an maximum de l'actif net du FCPE. Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

**Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?****Période minimale de détention recommandée : 5 ans**

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

**Comment puis-je formuler une réclamation ?**

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à [service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr](mailto:service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr). Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Global Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

**Autres informations pertinentes**

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performance passées sur les 7 dernières années sont disponibles sur internet [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (Cf. Règlement du FCPE - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### HSBC EE EURO PME

ISIN : FR0014003WF1

Catégorie de parts : PF

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), agréé en France sous le n° GP 99026 et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Appelez le 01 41 02 66 06 pour plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 29 juillet 2024.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

### Durée :

Le FCPE n'a pas de date d'échéance.

### Objectifs

- Classification : Actions de pays de la zone euro.
- Le FCPE a pour objectif de gestion de bénéficier du dynamisme des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) sur sa durée de placement recommandée. Le FCPE n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du FCPE pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant : MSCI EMU Small Cap Index (NR). Le FCPE est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le FCPE adopte, sur une base discrétionnaire, une philosophie de gestion active pour réaliser l'objectif de performance. La principale source de performance potentielle est la sélection de valeurs essentiellement basée sur l'analyse des fondamentaux des entreprises et sur l'attractivité de leur valorisation. La sélection s'opère sur des valeurs de croissance, des sociétés innovantes, des leaders dans leur secteur d'activité et des sociétés saines et susceptibles de forte rentabilité à long terme, ainsi que des sociétés jugées comme présentant un profil d'amélioration de leur rentabilité.
- Le FCPE est investi et exposé à hauteur de 90% minimum de son actif net en actions de sociétés de tous secteurs ayant leur siège en France ou dans un autre Etat de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen. Il détient de manière permanente au minimum 75% d'actions émises par des PME et/ou ETI répondant aux critères d'éligibilité du PEA-PME, à savoir des entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à deux milliards d'euros ou l'a été à la clôture d'un au moins des quatre exercices calendaires précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de l'entreprise émettrice. L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.
- Les investissements en actions seront effectués :
  - directement sur les marchés d'actions de la zone euro et, à titre accessoire sur les marchés d'actions hors zone Euro,
  - indirectement – dans la limite de 10% maximum de l'actif net du FCPE – par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de

Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.

- Le FCPE peut utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille sur les risques actions et de change afin de réaliser l'objectif de gestion. Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du FCPE.
- Le FCPE peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 25% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan. Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.
- Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

### Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux organismes d'assurance. Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

### Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).

La valeur liquidative du FCPE est disponible sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : liquidité. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Investissement de 10 000 EUR</b>			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 1 980	EUR 1 808
	Rendement annuel moyen	-80,20 %	-28,97 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6 611	EUR 6 712
	Rendement annuel moyen	-33,89 %	-7,66 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 911	EUR 11 820
	Rendement annuel moyen	-0,89 %	3,40 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 16 857	EUR 16 796
	Rendement annuel moyen	68,57 %	10,93 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et mars 2024. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre août 2015 et août 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2016 et août 2021. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

## Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	365 EUR	1 525 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,6 %	2,5 % chaque année

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,94% avant déduction des coûts et de 3,40% après cette déduction.

**Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 150 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation car la part n'a pas encore été valorisée pour une année complète.	135 EUR
Coûts de transaction	0,78 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	80 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

**Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?****Période minimale de détention recommandée : 5 ans**

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

**Comment puis-je formuler une réclamation ?**

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à [service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr](mailto:service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr). Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Global Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

**Autres informations pertinentes**

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE sont disponibles sur Internet [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Il existe trop peu de données pour vous fournir des indications utiles sur les performances passées.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (Cf. Règlement du FCPE - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2024 (T1), l'économie américaine s'est révélée plus solide que prévu, ce qui a entraîné de fortes révisions haussières sur les prévisions de croissance en 2024<sup>1</sup> à 2.2% contre 1.2% fin décembre. Le dynamisme de la consommation des ménages et la baisse du taux d'épargne ont entretenu la demande, la résilience du marché de l'emploi, ainsi que la confiance du secteur privé. En Europe, les indicateurs avancés (enquêtes PMI, confiance des consommateurs) se sont améliorés, soutenus par le secteur des services, ce qui contraste avec la faiblesse du secteur industriel. Les risques de récession en zone euro se sont donc nettement atténués au T1, malgré une activité atone au T4 2023. En Europe, les économistes tablent sur une quasi-stagnation de l'activité en 2024, tant au Royaume-Uni (0.3% contre 0.1% en 2023) qu'en zone euro (0.5% contre 0.4% en 2023). Dans les économies émergentes, l'Inde continue de surprendre favorablement, grâce au déploiement de ses infrastructures, et au dynamisme de la consommation et des exportations. En Chine, l'absence de reprise du secteur immobilier a entraîné de la part des autorités un renforcement des mesures de soutien (baisse des réserves obligatoires des banques, réduction des taux de crédit immobilier, mise en place d'un fonds de stabilisation). Les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis n'ont pas empêché un redressement des indicateurs avancés (enquêtes PMI en amélioration ce trimestre). Le ralentissement de l'économie chinoise devrait se poursuivre, en douceur, avec une évolution du PIB attendue de 4.6% en 2024 et 4.4% en 2025 (contre 5.2% en 2023). Dans un environnement économique relativement moins marqué par le risque de récession, les publications d'inflation ont évolué de manière contrastée, avec des surprises haussières aux Etats-Unis (3.5% en mars contre 3.4% attendu, et 3.4% en décembre), et baissières en zone euro (2.4% en mars contre 2.5% attendu, et 2.9% en décembre). Cependant aux Etats-Unis comme en zone euro, le point de résistance reste l'inflation hors énergie et alimentaire (en mars à 3.8% et 2.9% respectivement). Cette persistance résulte du dynamisme du secteur des services, et de la croissance des salaires dans un contexte d'amélioration de la productivité relativement faible, probablement en raison de plusieurs facteurs : rétention de main d'œuvre, baisse des heures travaillées, hausse de l'absentéisme, ou encore augmentation relative de la main d'œuvre généralement moins qualifiée. L'évolution de la productivité et des coûts salariaux unitaires, du fait de leur large impact sur les marges des entreprises influencent directement les prix. Ces indicateurs sont donc très surveillés pour diriger la politique monétaire et anticiper les évolutions des taux directeurs et des conditions financières.

Au second trimestre 2024 (T2), l'économie mondiale a poursuivi son redressement, marqué par des inflations plus élevées que prévu et les risques de divergences des politiques monétaires. L'inflation aux Etats-Unis a en effet de nouveau surpris à la hausse en mars à 3.5%, avant de refluer en avril (3.4%) et en mai (3.3%). L'inflation en zone euro s'est révélée plus persistante que prévu, avec une évolution entre 2.4% et 2.6% ce trimestre, dans un contexte de reprise économique. La croissance du PIB au T1 a en effet surpris favorablement en Europe et aux Etats-Unis, avec la poursuite d'une hausse de la consommation des ménages. Les enquêtes des directeurs d'achat (PMI) de mars à mai ont signalé que la croissance de l'activité privée se poursuivrait en Europe, grâce à la dynamique des services et malgré les difficultés du secteur industriel. Les risques inflationnistes ont semblé plus élevés aux Etats-Unis qu'en Europe, car la demande américaine reste dynamique et supérieure à son potentiel, ce qui n'est pas le cas en Europe où les contraintes d'offre dominent. Aussi la Réserve Fédérale américaine a renouvelé des signaux de vigilance quant au démarrage de son cycle d'assouplissement monétaire, ce qui n'a pas manqué d'influencer les banques centrales des pays émergents qui subissent des risques sur leurs devises. L'inflation des pays émergents est en effet plus élevée que dans les pays développés, et les risques inflationnistes sont exacerbés dans

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2024.

# FCPE HSBC EE EURO PME

un contexte d'incertitudes géopolitiques, de volatilité des prix du pétrole et du gaz, et de forte remontée des cours du blé et du cuivre. Enfin l'augmentation des anticipations de différentiels de taux des banques centrales ont en partie pesé sur les devises émergentes, ce qui a entretenu une inflation élevée via les prix des biens importés. En Chine, les publications économiques se sont révélées mitigées, avec une faiblesse de la demande intérieure et une inflation atone (0.2% en juin). Cependant, les autorités chinoises ont poursuivi leur soutien au secteur immobilier, notamment via des mesures macroprudentielles et la conversion des logements invendus en logements sociaux. La dynamique des exportations chinoises s'est maintenue au T2, malgré les tensions commerciales avec les Etats-Unis et les risques d'escalade, avec l'imposition de nouveaux droits de douane, notamment sur les véhicules électriques, panneaux solaires ou batteries lithium-on.

Au troisième trimestre (T3) 2024, les risques géopolitiques, les incertitudes liées aux élections américaines et aux choix de politiques fiscales tant en Europe qu'aux Etats-Unis ont laissé les économistes dans l'expectative, entre le scénario d'un atterrissage en douceur ou celui de récession. La poursuite de la modération de l'inflation aux Etats-Unis (2.5% en août après 3.3% en mai), en zone euro (1.8% en septembre contre 2.6% en mai) et dans une majorité de pays émergents a permis de nouvelles baisses de taux des banques centrales, et cela dans le contexte d'une certaine résilience de l'économie. En effet, l'accélération du PIB américain au T2 a surpris à la hausse (3.0% en variation trimestrielle annualisée contre 2.0% attendu et 1.4% au T1), en particulier la consommation des ménages. De plus, l'historique du PIB américain a été révisé positivement, notamment le taux d'épargne et les revenus des ménages qui ont bénéficié de gains d'intérêt sur les placements et dépôts lors de la remontée des taux. Aux Etats-Unis, les rapports de l'emploi (en particulier la hausse du taux de chômage à 4.3% en juillet contre 4.1% attendu, après un plus bas de 3.4% en avril 2023) ainsi que la détérioration des enquêtes de confiance (notamment dans le secteur manufacturier) ont établi que le risque de récession était plus élevé que celui lié à la persistance de l'inflation. En zone euro, la croissance du PIB est certes ressortie en ligne avec les attentes (0.2% t/t au T2), mais grâce à la contribution positive du commerce extérieur et de moindres importations du fait de la contraction de la demande domestique. Les divergences au sein de la région se sont accentuées, avec une détérioration de l'activité en Allemagne, une certaine résilience en Italie et France, et une forte expansion en Espagne. Ailleurs en Europe, la reprise économique au Royaume-Uni s'est poursuivie au T2, quoiqu'à un rythme plus modéré, tirée par la dépense publique et les investissements privés. Avec les nouvelles règles fiscales de l'Union européenne et le nouveau gouvernement du Royaume-Uni, les choix de politique fiscale vont impacter l'activité économique, avec des effets multiplicateurs incertains sur les prochaines années. En Chine, après une croissance inférieure aux anticipations (0.7% t/t au T2 contre 0.9% attendu et 1.6% au T1), les autorités ont amplifié leur soutien aux secteurs immobilier et financier fin septembre, et ont signalé de nouvelles mesures en faveur de la demande domestique.

Au quatrième trimestre 2024 (T4), dans les pays développés, la croissance du PIB au 3<sup>ième</sup> trimestre a été plus soutenue que prévu dans l'ensemble, grâce à la consommation des ménages, notamment aux Etats-Unis, en zone euro et au Japon. La désinflation a permis une amélioration du pouvoir d'achat sur fonds de résilience du marché de l'emploi et d'assouplissements des conditions financières. Cependant au cours du 4<sup>ième</sup> trimestre, les indicateurs de confiance ont signalé une modération de l'activité, tirée par la poursuite du décrochage du secteur manufacturier, et cela malgré une certaine résilience des services. Les politiques commerciales et fiscales proposées par la nouvelle administration américaine à partir de 2025 ont exacerbé les inquiétudes des milieux d'affaires. En Europe la nécessité de retrouver un équilibre budgétaire et la probabilité d'un relèvement de la fiscalité ont entraîné un nouveau repli de la confiance des ménages, ce qui risque d'affaiblir la consommation, principal pilier de l'activité économique. Aussi les prévisions de croissance du PIB en 2025<sup>2</sup> ont été révisées à la baisse en zone euro de +1.3% septembre<sup>3</sup> et à +1.0% en décembre<sup>2</sup>, du fait de l'Allemagne (PIB révisé à +0.4%<sup>2</sup> contre +1.0% en septembre), et en France (PIB révisé à +0.7%<sup>2</sup> contre +1.1% en septembre<sup>3</sup>). Dans le reste de l'Europe, les

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2024.

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg du 30/09/2024.

# FCPE HSBC EE EURO PME

prévisions de croissance du PIB en 2025 ont montré une certaine résilience, mais seule l'Espagne devrait poursuivre une croissance relativement forte à +2.2%, portée par des avantages comparatifs favorables, notamment en termes de coûts salariaux, de prix de l'énergie, et d'exposition au secteur touristique. Les statistiques aux Etats-Unis ont confirmé l'exceptionnalisme américain avec une croissance solide en novembre, sur le front des salaires (+4.0% a/a) et des dépenses des ménages (5.5% a/a), ce qui tend à soutenir l'inflation (2.7% a/a en novembre contre 2.4% en septembre). Ainsi les prévisions de croissance américaine en 2025 ont continué d'être révisées à la hausse, de +1.8% en septembre à +2.1% en décembre<sup>2</sup>. L'exceptionnalisme américain contraste avec des économies en légère perte de vitesse sur fonds de tensions commerciales et de risques de barrières tarifaires. Cet environnement ne devrait pas entraîner de pressions inflationnistes ou de risques de boucles prix-salaires en 2025 : l'inflation<sup>2</sup> devrait ralentir à 2.0% en zone euro, à 2.1% aux Etats-Unis, voire au plus se stabiliser à 2.5% au Royaume-Uni, ce qui permettrait des assouplissements monétaires supplémentaires, certes d'ampleurs diverses selon les contextes nationaux. Seules les politiques monétaires au Brésil et au Japon vont continuer de se démarquer, avec davantage de hausses de taux en 2025. En Chine, les autorités ont signalé garder le cap d'un renforcement du soutien au crédit, et se sont montrées disposées à des mesures d'exception. La modération de l'activité économique resterait donc relativement bien contrôlée grâce à la bonne tenue du secteur industriel et une amorce de reprise du côté de la consommation des ménages, ce qui permet d'envisager un ralentissement modéré<sup>2</sup> en 2025 à 4.5% contre 4.8% en 2024. En Inde, le consensus des économistes table sur une croissance du PIB de 6.5%, légèrement inférieure aux prévisions de septembre (6.9%) et contre 8.2% en 2024. Enfin en Amérique latine, la tendance sur 2025 est aussi au ralentissement, notamment au Mexique où l'accord de libre-échange américain sera remis en question.

## Panorama financier

Au premier trimestre 2024 (T1), la solidité de l'économie américaine a entretenu le revirement haussier des marchés d'actions amorcé le trimestre précédent (indice MSCI\* World +9.5% en variation trimestrielle t/t au T1 2024). La bourse américaine (MSCI\* Etats-Unis +10.4%) a surperformé l'indice mondial, ainsi que les places au Japon (+19.3%) et en zone euro (+10.3%). L'appétit pour le risque a été alimenté par des résultats d'entreprises généralement favorables et la diminution des craintes de récession. Cet environnement a également favorisé les marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, notamment les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) qui ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). A l'inverse ce contexte n'a pas été aussi bénéfique aux bourses émergentes (MSCI EM +4.6%), et a pénalisé les marchés obligataires qui avaient intégré d'importantes anticipations d'assouplissements monétaires. Début janvier, les marchés anticipaient déjà des baisses de taux conséquentes sur l'année 2024, notamment pour la Réserve Fédérale américaine (Fed) et la Banque centrale européenne (BCE) (environ 150 points de base), mais aussi pour les banques centrales d'Amérique latine. La dynamique plus forte que prévu de l'économie américaine, et la persistance de l'inflation ont entraîné un retournement de ces anticipations qui, fin mars, n'intégraient plus que des baisses de 75 points de base (pdb) pour la Fed, et 100 pdb pour la BCE. En conséquence, les taux souverains se sont fortement redressés au T1: +32pdb à 4.20% aux Etats-Unis, +27pdb à 2.30% en Allemagne, +39pdb à 3.93% au Royaume-Uni, avec un mouvement similaire sur les places émergentes. Le report du cycle de baisses des taux de la Réserve fédérale a permis un différentiel de rendements favorables au dollar US (indice DXY<sup>1</sup> +3% au T1), notamment au détriment du yen japonais (-6.8% contre dollar US au T1) et du franc suisse (-6.7%). Le franc suisse a été pénalisé par les perspectives monétaires de la Banque Nationale Suisse (BNS). Son président a en effet suggéré en janvier que la BNS était moins favorable à un franc suisse fort. La BNS a ainsi été la première des banques centrales des économies développées à réduire son taux directeur dès mars, de 1.75% à 1.50%. Enfin, les tensions au Proche-Orient ont continué de soutenir les prix du baril de pétrole (WTI +16% à USD 83) et de l'or (+8% à USD 2230 l'once).

# FCPE HSBC EE EURO PME

Le second trimestre 2024 (T2) a été essentiellement marqué par les incertitudes liées au cycle de baisses des taux américains, mais aussi par les développements politiques, notamment en France, ce qui a pénalisé les marchés obligataires. Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont ainsi continué de monter au T2 : +20pdb à 4.40% aux Etats-Unis et à 2.50% en Allemagne, ou +24pdb au Royaume-Uni à 4.17%. Cet environnement a favorisé la poursuite de l'appréciation du dollar US (indice DXY<sup>6</sup> +1.3% au T2), notamment au détriment du yen japonais (-5.9% contre dollar US au T2), du peso mexicain (-9.6%) ou du réal brésilien (-10.9%). Les développements politiques ont exacerbé les évolutions de marchés, avec un accueil favorable aux suites des élections en Afrique du Sud et en Inde, contrairement au Mexique. En France, la dissolution surprise du parlement au lendemain des résultats des élections au parlement européen, et le déclenchement d'élections législatives les 30 juin et 7 juillet ont entraîné un fort mouvement d'aversion pour le risque. Les marchés obligataires et boursiers ont pris la mesure des risques de dérapages des finances publiques, ainsi que des incertitudes sur le respect des règles budgétaires européennes. En conséquence, le rendement 10 ans de la dette française a bondi de 49pdb à 3.30%, ce qui a entraîné à la hausse les rendements de la dette des pays européens les plus risqués : +26pdb à 3.42% sur l'obligation d'Etat espagnole, et + 39pdb à 4.07% sur leur équivalent italien. Très liés au risque souverain, les titres financiers ont aussi été sanctionnés, ainsi que le marché de crédit high yield et les actions de la zone euro (MSCI eurozone -1.2% en variation trimestrielle t/t). Les incertitudes politiques ont pénalisé les marchés des actions au Brésil (-2.5% t/t) et surtout au Mexique (-7.5% t/t). A l'inverse, les indices boursiers ont poursuivi leur progression aux Etats-Unis (+4.0% t/t), au Royaume-Uni (+3.6%), ou en Inde (+10% t/t), et se sont redressés en Chine (+7% t/t) ou en Afrique du Sud (+8.5%).

Au troisième trimestre (T3) 2024, les marchés financiers ont été particulièrement mouvementés, sur fond d'inquiétudes sur la croissance mondiale et sur les décisions des banques centrales. Les indices de volatilité ont bondi, avec des revirements de marchés, notamment début août sur deux faits déclencheurs : une détérioration plus importante que prévu de l'emploi américain, et une remontée inattendue du taux de la Banque du Japon. Ces annonces sont survenues sur des marchés peu liquides en raison des congés d'été, et ont entraîné des débouchements brusques de positions spéculatives. La chute brutale des bourses mondiales n'a cependant duré que quelques jours, dans le sillage du renforcement des anticipations de baisses de taux des banques centrales. Dans un contexte de statistiques d'emploi décevantes, de chute du prix de pétrole (WTI -16%/t à USD 68/baril) et de désinflation, la Fed a initié en septembre son cycle d'assouplissement monétaire, avec une réduction de ses taux directeurs plus forte que prévu, de -50 points de base (pdb) contre -25pdb attendu. La baisse des taux de la Fed a ouvert la voie à une série de décisions des banques centrales des pays émergents et développés, mais aussi favorisé des anticipations de baisses de taux de plus grande ampleur. En Chine, les autorités ont déployé fin septembre un important plan de soutien, via des réductions de taux bancaires et de réserves obligatoires ainsi que des mesures destinées aux secteurs immobilier et financier (notamment un fonds pour les rachats d'actions). Ces mesures ont fortement impacté les indices boursiers, et l'indice MSCI\* World a terminé le 3<sup>ème</sup> trimestre en hausse de 5% t/t (variation trimestrielle). Les actions des pays développés ont légèrement sous-performé (MSCI DM +4.8% t/t) face aux places des pays émergents (MSCI EM +6.8% t/t), soutenues par l'indice chinois qui a bondi de 24% t/t. Du côté des marchés obligataires, les anticipations d'assouplissement monétaire accru ont favorisé les titres les plus risqués, comme le crédit à haut rendement « High Yield », ou tels les titres souverains des pays émergents (notamment Mexique ou Afrique du sud) et ceux de la périphérie de la zone euro (Grèce, Portugal, Italie, Espagne). Sur le marché des changes, la décision de la Fed a pesé sur le dollar US (DXY<sup>1</sup> -4.8% t/t au T3). A contrario de la Fed, la remontée du taux de la banque centrale du Japon a propulsé le yen face au dollar US (+12% t/t). Enfin sur les marchés des matières premières, l'envolée de l'or (+13% t/t à USD 2634 l'once) s'est poursuivie ; la volatilité du prix de baril de pétrole (WTI -16% t/t à USD 68/baril) était liée à la perspective d'une modération de la demande mondiale, aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient et à l'issue incertaine des conditions d'offre du cartel de l'OPEP+ avant leur prochaine réunion de décembre.

# FCPE HSBC EE EURO PME

Au quatrième trimestre (T4) 2024, les marchés ont intégré les risques liés aux changements de politique commerciale et budgétaire après les élections américaines du 8 novembre. La nouvelle administration de Donald Trump envisage entre autres une relance fiscale, des barrières tarifaires, des restrictions migratoires, des coupes dans les dépenses fédérales et une reprise de l'exploitation gazière et pétrolière. Malgré le peu de visibilité en termes d'ampleur et de calendrier, les marchés ont anticipé les impacts probables de telles mesures : une dynamique de croissance et d'inflation soutenue aux Etats-Unis, avec pour conséquence un moindre assouplissement monétaire de la Réserve Fédérale. En effet, les marchés ont intégré que les taux des Fed Funds baisseraient moins que prévu avant les élections : ils s'établissaient à 3.75%-4.0% à horizon de décembre 2025 (contre 3.25%-3.50% avant les élections). La variation des écarts d'anticipations des politiques monétaires a donc favorisé le dollar US (indice DXY<sup>1</sup> 7.6% t/t ; +7.1% a/a). Cet exceptionnalisme américain s'est traduit par une surperformance des actions US (indice MSCI\* US +2.8% en variation trimestrielle t/t ; +25.1% en variation annuelle a/a), en défaveur marquée des places des pays émergents (indice MSCI EM -4.2% t/t ; +13.7% a/a), notamment au Brésil (indice MSCI -10.0% t/t ; -11.4% a/a), au Mexique (indice MSCI -5.0% t/t ; -10.2% a/a) ou en Inde (indice MSCI -8.7% t/t ; +15.7% a/a). Les actions européennes ont terminé l'année avec des évolutions médiocres (indice EuroStoxx600 -2.9% t/t ; +6.0% a/a) et contrastées, avec une bonne progression en Allemagne (indice MSCI +1.6% t/t ; +14.9% a/a), contrairement au Royaume Uni (-0.2% t/t ; +9.5% a/a), et surtout en France (-3.4% t/t ; -1.2% a/a), pénalisées par les incertitudes budgétaires et fiscales. Sur les marchés obligataires, les enjeux de politique monétaire et de consolidation fiscale ont accentué les mouvements de pentification des courbes de taux ainsi que les écarts d'évolutions de taux souverains. Ainsi au T4, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont monté fortement aux Etats-Unis (+79pdb à 4.57%) et au Royaume-Uni +57pdb à 4.57%, mais dans une moindre ampleur en Allemagne (+24pdb à 2.37%), en France (+28pdb à 3.20%, et surtout en Italie (+7pdb à 3.52%). Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Sur les marchés du pétrole, de nombreux facteurs ont contribué à la volatilité des prix : le ralentissement attendu de la demande mondiale en 2025, les incertitudes géopolitiques au Proche-Orient, l'appréciation du dollar US, la perspective d'une éventuelle reprise de l'exploitation aux Etats-Unis, premier producteur mondial. Ainsi malgré une amélioration au T4 (Brent +4.0% t/t), l'année 2024 s'est soldée par un repli du prix du baril (Brent) de -3.1% a/a à 74.6 USD/ baril.

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

<sup>1</sup> Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.

Source : données Bloomberg au 31/12/2024.

## Politique de gestion

Les marchés européens clôturent l'année 2024 en hausse, avec le STOXX 600 qui affiche une performance de +6.0%. Le rallye haussier du début d'année, porté par les espoirs d'un cycle de baisses de taux marqué et par de bonnes publications de résultats annuels a été compensé par des inquiétudes économiques, politiques et géopolitiques qui se sont accentuées au cours du second semestre : La crise politique en France et en Allemagne, l'élection de Donald Trump accompagnée de menaces de droits de douane, l'extension de la guerre au Moyen-Orient, l'escalade internationale de la guerre en Ukraine, une détérioration de l'activité économique européenne ou encore la faible consommation chinoise ont pesé sur le sentiment des investisseurs européens.

Le CAC (-2.15%) est l'indice qui a le plus souffert parmi les grandes places économiques européennes, impacté par l'augmentation de l'instabilité politique française, mais aussi par sa dominante sectorielle du Luxe qui a été fortement pénalisé par le ralentissement de la consommation chinoise.

# FCPE HSBC EE EURO PME

Aux États-Unis, l'année boursière a été à l'opposé de celle de l'Europe, avec des records sur les principaux indices américains (S&P 500 : +23.3% ; Nasdaq : +24.9%). Les investisseurs ont dans un premier temps anticipé un cycle de baisses de taux, et l'élection de Donald Trump a ensuite soutenu les marchés américains, plus particulièrement les secteurs de la technologie et de la finance, grâce aux potentielles mesures que Donald Trump pourrait instaurer dès janvier, telles que des déréglementations importantes et une baisse d'imposition des sociétés.

Côté secteur, ce sont les BANQUES qui affichent la meilleure performance en 2024. Cette hausse a été soutenue par divers facteurs favorables, à commencer par de bonnes publications de résultats. Ensuite, la reprise des activités de M&A dans le secteur financier (17% des opérations en 2024) a soutenu plusieurs sociétés faisant l'objet d'une OPA, ainsi que des sociétés pouvant être susceptibles de recevoir une de ces offres d'achat (SABADELL (+68.6%), BANCO BPM (+63.4%)). Enfin, la baisse plus lente que prévu des taux directeurs a également permis de maintenir des marges nettes d'intérêts élevées, principalement dans les banques « périphériques » présentant des betas de dépôts faibles. Du côté du secteur des ASSURANCES (+18.2%), même si l'amplification des catastrophes naturelles a augmenté le nombre de sinistres pris en charge, les assurances ont augmenté leurs primes afin de compenser ces risques plus élevés. Par conséquent, de nombreuses sociétés ont réussi à faire croître leurs bénéfices sur la période. En parallèle, les investisseurs ont également apprécié le caractère défensif du secteur, qui lui permet d'être plus résilient en cas de ralentissement de l'activité économique. Le secteur AUTO (-12.2%) a connu une année très compliquée, marquée par des warnings sur la quasi intégralité des constructeurs et équipementiers pénalisés par une baisse importante de parts de marché en Chine, accompagnée d'une concurrence de plus en plus élevée des constructeurs chinois (en termes de prix comme de qualité) ; une adoption toujours faible des voitures électriques en Europe ; plusieurs rappels de véhicules, suite à des incidents survenus sur des modèles de voitures ; l'élection de Donald Trump, avec le risque d'une hausse des droits de douane ou encore les craintes politiques en Allemagne et en France. De son côté, les MATERIAUX DE BASE (-11.3%) ont été pénalisés par une demande industrielle et des ménages plus faible que prévu en Chine. Presque deux ans après la levée des restrictions sanitaires liées à la crise du Covid-19, Pékin peine à relancer durablement son économie. La Chine, qui possède la plus grosse production industrielle du monde, a donc eu l'impact négatif le plus marqué sur les sociétés du secteur en raison de sa faible demande.

Parmi les principales opérations M&A en 2024, on notera la proposition de rachat de CD&R à hauteur de 50% de la filiale de Sanofi, « Opella », pour un montant de 15Mds€. L'acquisition par DSV de Schenker pour 14.3Mds€ en cash et dette. La proposition de BBVA de fusionner avec Sadabell pour 11.53Mds€. L'acquisition par Siemens d'Altair pour plus de 10.6Mds\$. L'OPE d'Unicredit sur Banco Bpm, pour une valorisation de 10.1Mds€.

L'acquisition par Swisscom de Vodafone Italia pour 8Mds€. L'acquisition par Rio Tinto de Arcadium Lithium, à hauteur de 6.7Mds\$. L'acquisition par BNP Paribas des activités de gestions d'actifs d'AXA (AXA IM) pour 5.4Mds€ en cash. L'OPA de FDJ sur Kindred Group pour 2.6Mds€.

Les IPO ont montré une légère reprise en Europe sur l'année. En France, Exosens a effectué son IPO en levant 300m€. En décembre, à la suite de la scission de Vivendi, Canal + a été introduite à la Bourse de Londres, Havas à la Bourse d'Euronext Amsterdam à et Louis Hachette sur Paris.

Voilà 5 ans que les petites capitalisations françaises sous-performent en raison d'un momentum de résultats peu dynamique, de flux entrants insuffisants (aversion au risque de liquidité) et sans doute d'une décote politique européenne (manque d'alignement des politiques économiques au niveau de l'UE).

Notre sélection de petites et moyennes valeurs concentrée sur des thèmes de croissance structurelle comme l'innovation technologique, la transition écologique et la digitalisation nous a permis d'afficher de bonnes performances.

# FCPE HSBC EE EURO PME

En termes de performance par capitalisation, le stock picking n'a pas permis d'effacer les effets de l'allocation structurelle sur les petites valeurs de notre univers investissable PEA PME qui a été défavorable. En effet les moyennes capitalisations (>2mds€) surperforment nettement les petites. Notre sélection de petites et moyennes valeurs reste concentrée sur des thèmes de croissance structurelle comme l'innovation technologique, la transition écologique et la digitalisation.

En termes de mouvement, nous avons été actifs pour rester sur les dossiers offrant le plus de visibilité et en remontant progressivement nos choix vers les capitalisations plus élevées dans notre univers éligible.

La direction des marchés continuera d'être dictée par le contexte macroéconomique et le cycle de désinflation qui structure les politiques monétaires. Le cycle d'assouplissement monétaire semble bien engagé dans les économies développées pour stimuler la croissance. En Europe, les récentes données économiques, couplées à l'incertitude politique, renforcent la pression sur la Banque centrale européenne pour réduire plus fortement les taux directeurs.

En Chine, la situation commence également à évoluer favorablement avec des annonces de mesures importantes pour soutenir l'activité par plusieurs canaux. En Europe, les voix s'élèvent parmi les investisseurs en faveur d'un plan d'investissement européen ou d'une relance budgétaire allemande pour améliorer la compétitivité de l'Europe face à un monde plus incertain, marqué par le retour imminent de l'isolationnisme américain.

Malgré la fin des élections aux États-Unis et une baisse à court terme des tensions au Moyen-Orient, les facteurs d'incertitude restent nombreux. L'incertitude politique s'est accrue en Europe (nouveau gouvernement en France, fin de la coalition en Allemagne), et les perspectives de croissance mondiale demeurent également précaires. On constate une divergence de plus en plus prononcée entre la croissance américaine, qui semble réaccélérer, et le reste du monde.

Le scénario d'atterrissage en douceur de l'économie reste le scénario central du marché, et rien ne semble l'entraver en cette fin d'année 2024. Néanmoins, le champ des possibles reste large pour 2025, avec une reprise économique mondiale encore fragile, et la dose de volatilité que la nouvelle administration Trump pourrait introduire sur la scène internationale. Enfin, la valorisation du marché américain est à nouveau sur des plus hauts historiques et beaucoup d'investisseurs commencent à évoquer le risque de bulle spéculative sur ce marché.

Si la confiance revient progressivement sur les marchés, les petites valeurs, flexibles et dynamiques, devraient se redresser.

## Performances

A la clôture de l'exercice, le FCPE affiche une performance de -10,81 % pour la part E et de -11,07 % pour la part F.

Créée le 14 février 2024, aucune donnée n'est encore disponible pour la part PF.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

# FCPE HSBC EE EURO PME

## Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le FCPE ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du FCPE ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

## Evénements intervenus sur l'exercice 2024

### Valorisation de la part PF

→ date de prise d'effet : 14 février 2024

La part PF du FCPE a débuté sa valorisation le 14 février 2024.

### Politiques relatives à l'investissement responsable du Groupe HSBC

→ date de prise d'effet : 4 juin 2024

Suite au souhait du Groupe HSBC de délivrer à l'investisseur une information sur ses politiques relatives à l'investissement responsable appliquées au FCPE et, dans ce cadre, homogénéiser la rédaction de la documentation réglementaire de l'ensemble des OPC de droit français (dont les FCPE) gérés par HSBC Global Asset Management (France), une information sur les politiques relatives à l'investissement responsable du Groupe HSBC a été introduite dans le règlement du FCPE le 4 juin 2024.

### Réduction du taux maximum des frais d'entrée

→ date de prise d'effet : 4 juin 2024

Le niveau maximum des frais d'entrée du FCPE a été réduit à compter du 4 juin 2024 et, fixé à 1,50% (contre 3% antérieurement).

### Assouplissement des critères d'éligibilité au PEA-PME

→ date de prise d'effet : 29 juillet 2024

La documentation réglementaire du FCPE a été actualisée en date du 29 juillet 2024 avec l'assouplissement des critères d'éligibilité au PEA-PME des titres émis par les petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) cotées sur un marché réglementé.

# FCPE HSBC EE EURO PME

Sont supprimés les critères de nombre de salariés, de chiffre d'affaires et de total de bilan.

Est maintenu le critère de capitalisation boursière dont le plafond est porté de un à deux milliards d'euros.

Cet assouplissement des critères d'éligibilité au PEA-PME a été introduit par la loi n°2024-537 visant à renforcer le financement des entreprises et l'attractivité en France, dite « Loi Attractivité », publiée le 14 juin 2024.

## **Absence du mécanisme de plafonnement des rachats (ou gates) sur le FCPE au 31 décembre 2024**

→ date de prise d'effet : 27 décembre 2024

Conformément aux exigences de l'AMF, le FCPE ne bénéficiant pas du mécanisme de plafonnement des rachats (ou gates) au plus tard au 31 décembre 2024, il a été introduit le 27 décembre 2024 dans le règlement du FCPE l'avertissement ci-après :

*« En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCPE à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCPE ».*

## **Restriction d'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine**

→ date de prise d'effet : 4 juin 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement avait été introduit dans le règlement du FCPE en 2022 prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Le périmètre de l'exemption applicable aux ressortissants / résidents russes, défini par la réglementation européenne, a été révisé pour être élargi à partir du 4 juin 2022.

Le texte de l'avertissement dans le règlement du FCPE a été actualisé sur cette base le 27 décembre 2024.

## **Délégation de la tenue de compte-émission à CACEIS Bank**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2025

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, CACEIS Bank assure par délégation de la société de gestion la tenue de compte-émission des FCPE gérés par HSBC Global Asset Management (France).

Cette évolution est sans conséquence sur la gestion financière du FCPE.

## **Evolution de la tenue de compte d'épargne salariale HSBC**

→ date de prise d'effet : 14 janvier 2025

Depuis le 14 janvier 2025, le teneur de compte d'épargne salariale NATIXIS INTEREPARGNE s'est substitué à HSBC EPARGNE ENTREPRISE.

Ce changement de teneur de compte d'épargne salariale a été opéré dans le cadre juridique de la cession, puis de la fusion de HSBC EPARGNE ENTREPRISE avec NATIXIS INTEREPARGNE.

# FCPE HSBC EE EURO PME

Cette opération est sans conséquence sur la gestion financière du FCPE, ni sur l'accompagnement commercial de votre entreprise, qui continue à être assurée par HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE).

Elle a fait l'objet d'une information individuelle des porteurs de parts.

## **Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE**

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant

## **Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion**

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## **Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE**

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 98,4 %
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100 %

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

# FCPE HSBC EE EURO PME

## Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation OPCVM concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France), à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2024

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2024 représentent une population de 303 personnes en 2024. En 2024 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

# FCPE HSBC EE EURO PME

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle Interne)
- Les responsables Juridique, Finance et des fonctions de support et administratives

	2024				total €
	Rémunération fixe versée en 2024	Rémunération variable versée en mars 2024 (au titre de la performance 2023) + rémunérations variables différées acquises en 2024	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 303 collaborateurs	29 260 925 €	12 520 610 €	11 244 402 €	1 276 208 €	41 781 535 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 389 432 €	5 613 080 €	4 401 262 €	1 211 818 €	13 002 512 €
Dont cadres supérieurs (14 collaborateurs)**	2 420 314 €	1 584 813 €	1 322 258 €	320 690 €	4 005 127 €

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2024 ainsi que le cash différé indexé payé en 2024.

(\*\*) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2024 par les collaborateurs.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

# FCPE HSBC EE EURO PME

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BANCO DE SABADELL SA	633 141,98	
S.O.I.T.E.C.	286 044,00	286 826,28
LABORATORIOS FARMACEUTICOS R	255 594,17	311 314,84
FAGRON	259 099,86	224 389,47
ESKER SA	63 973,72	402 589,89
BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA	457 333,31	
BAWAG GROUP AG	90 114,09	311 335,92
BCP BCO	367 211,87	
DUERR AG	255 190,96	110 094,17
MERSEN	202 918,95	149 065,74

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du FCPE n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du FCPE	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du FCPE.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

# FCPE HSBC EE EURO PME

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du FCPE.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

# FCPE HSBC EE EURO PME

## Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

### Part HSBC EE EURO PME - F

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,32%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b> Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"><li>- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement</li><li>- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur</li></ul>	
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b> Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"><li>- commission de surperformance</li><li>- commissions de mouvement</li><li>- Acquisitions et cessions temporaires de titres</li></ul>	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,32%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

### Part HSBC EE EURO PME - E

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,02%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b> Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"><li>- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement</li><li>- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur</li></ul>	
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b> Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"><li>- commission de surperformance</li><li>- commissions de mouvement</li><li>- Acquisitions et cessions temporaires de titres</li></ul>	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,02%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,30%</b>

# FCPE HSBC EE EURO PME

## Part HSBC EE EURO PME - PF

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,32%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b> Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"><li>- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement</li><li>- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur</li></ul>	
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b> Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"><li>- commission de surperformance</li><li>- commissions de mouvement</li><li>- Acquisitions et cessions temporaires de titres</li></ul>	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,32%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

# FCPE HSBC EE EURO PME

## Performances

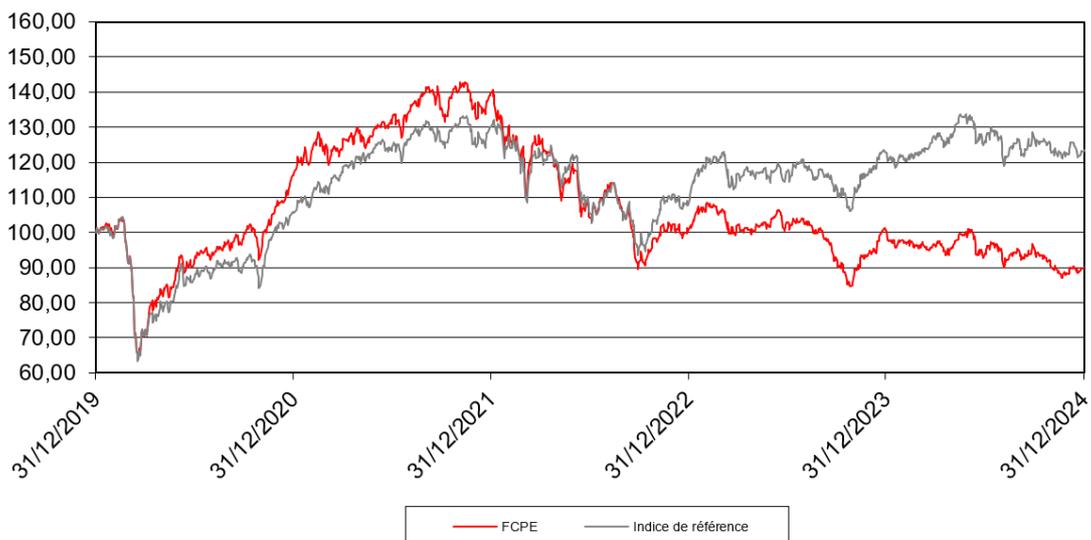
HSBC EE EURO PME (F) (C) (EUR)

INDICE : 100% MSCI EMU Small Cap (EUR) NR (pour information)

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 29/12/2023 au 31/12/2024



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 31/12/2019 au 31/12/2024



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE EURO PME

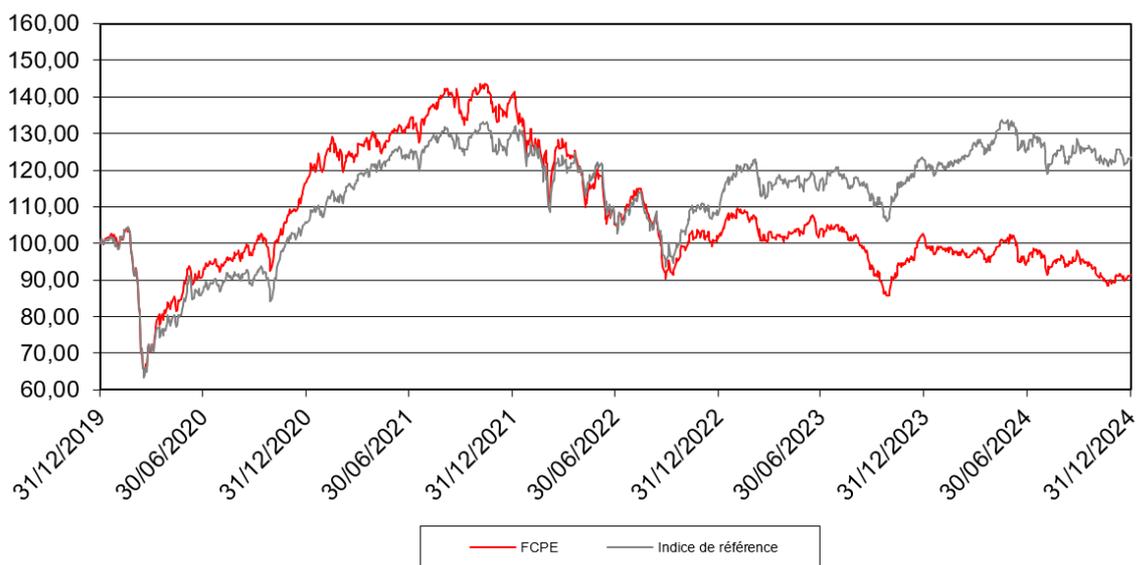
HSBC EE EURO PME (E) (C) (EUR)

INDICE : 100% MSCI EMU Small Cap (EUR) NR (pour information)

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 29/12/2023 au 31/12/2024



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 31/12/2019 au 31/12/2024

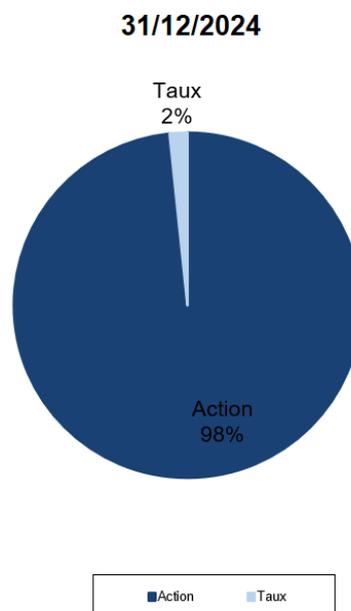
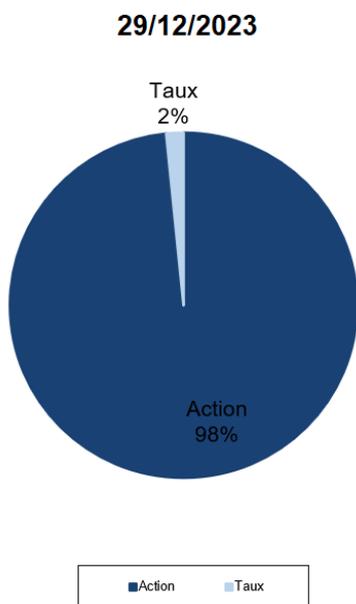


Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE EURO PME

INDICE : 100% MSCI EMU Small Cap (EUR) NR (pour information)

Evolution de la structure de l'actif



# FCPE HSBC EE EURO PME

## Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**HSBC EE EURO PME**  
FONDS D'EPARGNE SALARIALE  
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)  
Immeuble Coeur Défense - Tour A  
110 Esplanade du Général de Gaulle  
92400 La Défense 4 - Courbevoie

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale HSBC EE EURO PME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



**HSBC EE EURO PME**

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Arnaud Percheron



2025.07.08 11:22:22 +0200

# FCPE HSBC EE EURO PME

## Comptes Annuels

# FCPE HSBC EE EURO PME

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>8 092 922,57</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 092 922,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances (D)</b>	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
<b>Dépôts (F)</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Prêts (I) (*)</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>8 092 922,57</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>488 229,71</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>358 462,23</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>846 691,94</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>8 939 614,51</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# FCPE HSBC EE EURO PME

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	9 234 763,89
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	-1 007 701,04
<b>Capitaux propres I</b>	<b>8 227 062,85</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>8 227 062,85</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	
<b>Emprunts (C) (*)</b>	
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	712 551,66
Concours bancaires	
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>712 551,66</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>8 939 614,51</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# FCPE HSBC EE EURO PME

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	128 761,30
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	3 271,46
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>132 032,76</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>132 032,76</b>
<b>Autres produits :</b>	
Frais pris en charge par l'entreprise	17 561,60
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-108 474,32
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-90 912,72</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>41 120,04</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>6 563,59</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>47 683,63</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	-1 256 894,45
Frais de transactions externes et frais de cession	-16 754,50
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>-1 273 648,95</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-68 898,68</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>-1 342 547,63</b>

# FCPE HSBC EE EURO PME

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	283 457,06
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>283 457,06</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>3 705,90</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>287 162,96</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>-1 007 701,04</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# FCPE HSBC EE EURO PME

## Annexes

# FCPE HSBC EE EURO PME

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du FCPE est de bénéficier du dynamisme des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) sur sa durée de placement recommandée.

Le FCPE n'a pas d'indicateur de référence. En effet il n'existe pas d'indicateur de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement.

A titre d'information, la performance du FCPE pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant:

MSCI EMU Small Cap Index (NR). Cet indicateur de référence peut être défini à la date d'édition du règlement comme suit : L'indice MSCI EMU Small Cap Index (NR) est un indice composé d'actions de petites capitalisations de la zone Euro. Il est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par MSCI (code ticker Bloomberg : NCLDEMU Index).

Consécutivement au Brexit, MSCI Limited en tant qu'administrateur de l'indice MSCI EMU Small Cap Index (NR) doit s'enregistrer auprès de l'ESMA au titre de la procédure de Reconnaissance d'un administrateur situé dans un pays tiers à l'Union européenne du Règlement Benchmark.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur MSCI Limited : <http://www.msci.com>.

La Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le Fonds peut faire appel à un effet de levier de 100 % selon les modalités exprimées ci-après dans la rubrique Instruments utilisés.

Le règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

# FCPE HSBC EE EURO PME

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>4 028 890,61</b>	<b>9 727 630,50</b>	<b>7 600 345,28</b>	<b>8 484 724,00</b>	<b>8 227 062,85</b>
<b>Part HSBC EE EURO PME E en EUR</b>					
Actif net	1 351 751,72	4 586 442,89	5 556 142,03	6 074 371,89	5 947 268,68
Nombre de titres	90 404,3954	255 165,2035	428 980,2560	463 859,9838	509 156,5176
Valeur liquidative unitaire	14,952	17,974	12,951	13,095	11,680
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,31	4,30	-3,30	-0,88	-1,90
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,01	-0,05	0,01	0,08	0,07
<b>Part HSBC EE EURO PME F en EUR</b>					
Actif net	2 677 138,89	5 141 187,61	2 044 203,25	2 410 352,11	2 273 528,86
Nombre de titres	177 232,9288	283 983,2446	157 165,4575	183 845,3689	194 997,2520
Valeur liquidative unitaire	15,105	18,103	13,006	13,110	11,659
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,32	4,33	-3,31	-0,89	-1,90
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,04	-0,10	-0,03	0,04	0,04
<b>Part HSBC EE EURO PME PF en EUR</b>					
Actif net					6 265,31
Nombre de titres					676,9423
Valeur liquidative unitaire					9,255
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					-1,42
Capitalisation unitaire sur revenu					0,04

# FCPE HSBC EE EURO PME

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

# FCPE HSBC EE EURO PME

## 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

# FCPE HSBC EE EURO PME

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## ***Instruments financiers à terme :***

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

# FCPE HSBC EE EURO PME

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1 et 2	<b>Frais de gestion financière (*) et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>			
	Catégorie de parts E	Actif net	0,30% l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente
			1,09% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an)	à la charge du FCPE
			1,39% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an.)	à la charge du FCPE
Catégorie de parts PF	Actif net	1,39% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an.)	à la charge du FCPE	
3	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	Non significatifs	à la charge du FCPE
4	<b>Commissions de mouvement</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant	---

(\*) Un pourcentage des frais de gestion financière peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du FCPE.

# FCPE HSBC EE EURO PME

Pourront s'ajouter aux frais facturés au FCPE et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion du FCPE en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

## **Les frais de transaction :**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Les frais directs seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le revenu :***

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

# FCPE HSBC EE EURO PME

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part HSBC EE EURO PME F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE EURO PME E	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE EURO PME PF	Capitalisation	Capitalisation

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 4 000,00 €.**

# FCPE HSBC EE EURO PME

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>8 484 724,00</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 232 640,13
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 541 229,43
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	41 120,04
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-1 273 648,95
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	283 457,06
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>8 227 062,85</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# FCPE HSBC EE EURO PME

## B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EE EURO PME E</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	127 725,1408	1 551 192,38
Parts rachetées durant l'exercice	-82 428,6070	-1 011 260,35
Solde net des souscriptions/rachats	45 296,5338	539 932,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	509 156,5176	
<b>Part HSBC EE EURO PME F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	54 161,3333	668 290,62
Parts rachetées durant l'exercice	-43 009,4502	-523 450,98
Solde net des souscriptions/rachats	11 151,8831	144 839,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	194 997,2520	
<b>Part HSBC EE EURO PME PF</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 356,6352	13 157,13
Parts rachetées durant l'exercice	-679,6929	-6 518,10
Solde net des souscriptions/rachats	676,9423	6 639,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	676,9423	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part HSBC EE EURO PME E</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE EURO PME F</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE EURO PME PF</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

## B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# FCPE HSBC EE EURO PME

## B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
HSBC EE EURO PME E 990000115809	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 947 268,68	509 156,5176	11,680
HSBC EE EURO PME F 990000115959	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 273 528,86	194 997,2520	11,659
HSBC EE EURO PME PF FR0014003WF1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	6 265,31	676,9423	9,255

# FCPE HSBC EE EURO PME

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ITALIE +/-	FRANCE +/-	ESPAGNE +/-	ALLEMAGNE +/-	FINLANDE +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	8 092,92	2 077,25	1 350,01	1 213,35	1 207,37	546,82
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>8 092,92</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>						

# FCPE HSBC EE EURO PME

## C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	358,46				358,46
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>					<b>358,46</b>

# FCPE HSBC EE EURO PME

## C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	358,46						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>358,46</b>						

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

# FCPE HSBC EE EURO PME

## C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>					

## C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>			

# FCPE HSBC EE EURO PME

## C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# FCPE HSBC EE EURO PME

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
	Ventes à règlement différé	471 895,50
	Souscriptions à recevoir	16 334,21
<b>Total des créances</b>		<b>488 229,71</b>
<b>Dettes</b>		
	Achats à règlement différé	701 082,42
	Frais de gestion fixe	11 469,24
<b>Total des dettes</b>		<b>712 551,66</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-224 321,95</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
<b>Part HSBC EE EURO PME E</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	59 628,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,02
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC EE EURO PME F</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	31 228,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC EE EURO PME PF</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	55,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Rétrocessions des frais de gestion	

# FCPE HSBC EE EURO PME

## D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

## D4. Autres informations

### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

# FCPE HSBC EE EURO PME

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	<b>47 683,63</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b> Report à nouveau	<b>47 683,63</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>47 683,63</b>

### Part HSBC EE EURO PME E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	<b>39 658,17</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b> Report à nouveau	<b>39 658,17</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>39 658,17</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	39 658,17
<b>Total</b>	<b>39 658,17</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

# FCPE HSBC EE EURO PME

## Part HSBC EE EURO PME F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>7 993,91</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>7 993,91</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>7 993,91</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	7 993,91
<b>Total</b>	<b>7 993,91</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

## Part HSBC EE EURO PME PF

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>31,55</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>31,55</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>31,55</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	31,55
<b>Total</b>	<b>31,55</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

# FCPE HSBC EE EURO PME

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>-1 342 547,63</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>-1 342 547,63</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-1 342 547,63</b>

## Part HSBC EE EURO PME E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>-970 185,12</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>-970 185,12</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-970 185,12</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	<b>-970 185,12</b>
<b>Total</b>	<b>-970 185,12</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

# FCPE HSBC EE EURO PME

## Part HSBC EE EURO PME F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-371 400,74</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-371 400,74</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-371 400,74</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-371 400,74
<b>Total</b>	<b>-371 400,74</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

## Part HSBC EE EURO PME PF

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-961,77</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-961,77</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-961,77</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-961,77
<b>Total</b>	<b>-961,77</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

# FCPE HSBC EE EURO PME

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>8 092 922,57</b>	<b>98,37</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>8 092 922,57</b>	<b>98,37</b>
<b>Assurance</b>			<b>116 636,18</b>	<b>1,42</b>
COFACE SA	EUR	8 111	116 636,18	1,42
<b>Automobiles</b>			<b>66 821,36</b>	<b>0,81</b>
PIAGGIO & C. S.P.A.	EUR	30 652	66 821,36	0,81
<b>Banques commerciales</b>			<b>1 673 108,69</b>	<b>20,34</b>
BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA	EUR	72 961	496 572,57	6,04
BANCO DE SABADELL SA	EUR	342 312	642 519,62	7,80
BCP BCO	EUR	815 473	378 950,30	4,61
BFF BANK SPA	EUR	4 378	40 277,60	0,49
IVECO GROUP NV	EUR	12 290	114 788,60	1,40
<b>Composants automobiles</b>			<b>41 143,06</b>	<b>0,50</b>
OPMOBILITY	EUR	4 102	41 143,06	0,50
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>326 268,79</b>	<b>3,97</b>
SACYR SA	EUR	51 941	165 276,26	2,01
Webuild S.p.A.	EUR	56 568	160 992,53	1,96
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>459 736,80</b>	<b>5,59</b>
FAGRON	EUR	8 795	147 404,20	1,79
GRUPPO MUTUIONLINE SPA	EUR	2 061	74 917,35	0,91
LABORATORIOS FARMACEUTICOS R	EUR	2 570	161 781,50	1,97
SESA	EUR	1 215	75 633,75	0,92
<b>Distribution spécialisée</b>			<b>191 803,54</b>	<b>2,33</b>
AUTO1 GROUP SE	EUR	7 115	110 994,00	1,35
PUIILO OYJ	EUR	7 907	80 809,54	0,98
<b>Divertissement</b>			<b>248 336,48</b>	<b>3,02</b>
KINEPOLIS	EUR	4 127	162 603,80	1,98
LOTTOMATICA GROUP SPA	EUR	6 677	85 732,68	1,04
<b>Emballage et conditionnement</b>			<b>14 494,80</b>	<b>0,18</b>
TFF GROUP	EUR	514	14 494,80	0,18
<b>Equipement et services pour l'énergie</b>			<b>279 022,06</b>	<b>3,39</b>
GREENERGY RENOVABLES	EUR	2 393	78 131,45	0,95
SAIPEM SPA	EUR	80 068	200 890,61	2,44
<b>Equipements de communication</b>			<b>37 185,12</b>	<b>0,45</b>
TKH GROUP NV-DUTCH CERT	EUR	1 116	37 185,12	0,45
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>76 851,50</b>	<b>0,93</b>
ECKERT & ZIEGLER SE	EUR	1 727	76 851,50	0,93

# FCPE HSBC EE EURO PME

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Equipements et instruments électroniques</b>			<b>439 619,00</b>	<b>5,34</b>
JENOPTIK AG	EUR	6 615	148 440,60	1,80
VAISALA OYJ- A SHS	EUR	2 653	128 405,20	1,56
VUSIONGROUP	EUR	916	162 773,20	1,98
<b>Equipements et produits de loisirs</b>			<b>160 671,00</b>	<b>1,95</b>
TECHNOGYM SPA	EUR	11 478	119 945,10	1,45
TRIGANO SA	EUR	333	40 725,90	0,50
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>341 039,13</b>	<b>4,15</b>
DALATA HOTEL GROUP PLC	EUR	35 139	164 099,13	1,99
DO & CO AG	EUR	983	176 940,00	2,16
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>			<b>192 076,22</b>	<b>2,33</b>
EXOSENS SAS	EUR	2 254	43 795,22	0,53
HENSOLDT AG	EUR	4 298	148 281,00	1,80
<b>Infrastructure de transports</b>			<b>121 426,53</b>	<b>1,48</b>
ENAV SPA	EUR	29 776	121 426,53	1,48
<b>Logiciels</b>			<b>497 188,82</b>	<b>6,04</b>
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	1 384	145 873,60	1,78
ID LOGISTICS GROUP	EUR	285	108 157,50	1,31
LECTRA	EUR	2 356	61 256,00	0,74
MAIRE SPA	EUR	17 222	142 253,72	1,73
SIDETRADE	EUR	177	39 648,00	0,48
<b>Machines</b>			<b>611 161,46</b>	<b>7,43</b>
DEUTZ AG	EUR	29 613	119 577,29	1,45
DUERR AG	EUR	6 831	146 456,64	1,78
GVS SPA	EUR	13 761	67 291,29	0,82
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	EUR	2 514	81 830,70	0,99
VALLOUREC SA	EUR	11 937	196 005,54	2,39
<b>Marches de capitaux</b>			<b>221 277,55</b>	<b>2,69</b>
VAN LANSCHOT KEMPEN NV	EUR	5 081	221 277,55	2,69
<b>Media</b>			<b>102 263,84</b>	<b>1,24</b>
IPSOS	EUR	2 227	102 263,84	1,24
<b>Métaux et minerais</b>			<b>123 099,34</b>	<b>1,50</b>
BEKAERT NV	EUR	3 679	123 099,34	1,50
<b>Ordinateurs et périphériques</b>			<b>269 088,96</b>	<b>3,27</b>
KONTRON AG	EUR	4 682	91 111,72	1,11
QT GROUP OYJ	EUR	1 426	95 827,20	1,16
QUADIENT SA	EUR	4 379	82 150,04	1,00
<b>Produits alimentaires</b>			<b>116 640,00</b>	<b>1,42</b>
CORBION NV	EUR	5 400	116 640,00	1,42

# FCPE HSBC EE EURO PME

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Produits de soins personnels</b>			<b>83 395,20</b>	<b>1,01</b>
INTERPARFUMS SA	EUR	2 044	83 395,20	1,01
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>141 475,50</b>	<b>1,72</b>
VIRBAC SA	EUR	447	141 475,50	1,72
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>82 002,42</b>	<b>1,00</b>
CAREL INDUSTRIES SPA	EUR	4 423	82 002,42	1,00
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>161 514,64</b>	<b>1,96</b>
AIXTRON SE	EUR	10 612	161 514,64	1,96
<b>Services aux entreprises</b>			<b>168 951,25</b>	<b>2,05</b>
BILFINGER SE	EUR	3 653	168 951,25	2,05
<b>Services clientèle divers</b>			<b>78 804,96</b>	<b>0,96</b>
BEFESA SA	EUR	3 796	78 804,96	0,96
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>408 040,89</b>	<b>4,96</b>
ATOSS SOFTWARE AG	EUR	1 106	126 305,20	1,54
INDRA SISTEMAS SA	EUR	9 698	165 641,84	2,01
WAVESTONE	EUR	2 703	116 093,85	1,41
<b>Soins et autres services médicaux</b>			<b>158 610,04</b>	<b>1,93</b>
TERVEYSTALO OYJ	EUR	15 077	158 610,04	1,93
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>83 167,44</b>	<b>1,01</b>
MARIMEKKO OYJ	EUR	6 862	83 167,44	1,01
<b>Total</b>			<b>8 092 922,57</b>	<b>98,37</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

# FCPE HSBC EE EURO PME

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# FCPE HSBC EE EURO PME

## E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# FCPE HSBC EE EURO PME

## E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	8 092 922,57
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	846 691,94
Autres passifs (-)	-712 551,66
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>8 227 062,85</b>

# FCPE HSBC EE EURO PME

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part HSBC EE EURO PME E	EUR	509 156,5176	11,680
Part HSBC EE EURO PME F	EUR	194 997,2520	11,659
Part HSBC EE EURO PME PF	EUR	676,9423	9,255

# HSBC EE EURO PME

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>8 346 953,80</b>	<b>7 538 468,39</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>8 346 953,80</b>	<b>7 538 468,39</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	8 346 953,80	7 482 757,19
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	55 711,20
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>17 274,35</b>	<b>340,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	17 274,35	340,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>131 860,34</b>	<b>121 720,28</b>
Liquidités	131 860,34	121 720,28
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>8 496 088,49</b>	<b>7 660 528,67</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	9 012 465,15	9 538 534,27
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-575 686,20	-1 937 803,53
Résultat de l'exercice (a,b)	47 945,05	-385,46
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>8 484 724,00</b>	<b>7 600 345,28</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>11 364,49</b>	<b>60 183,39</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	11 364,49	60 183,39
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>8 496 088,49</b>	<b>7 660 528,67</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 920,78	61,07
Produits sur actions et valeurs assimilées	126 940,52	85 987,07
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>129 861,30</b>	<b>86 048,14</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	405,63
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>405,63</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>129 861,30</b>	<b>85 642,51</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	103 530,93	106 753,03
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	16 873,18	15 295,24
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>43 203,55</b>	<b>-5 815,28</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	4 741,50	5 429,82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>47 945,05</b>	<b>-385,46</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

##### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1 et 2	<b>Frais de gestion financière (*) et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>			
	Catégorie de parts E	Actif net	0,30% l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente
			1,09% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an)	à la charge du FCPE
			1,39% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an.)	à la charge du FCPE
Catégorie de parts F	Actif net	1,39% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an.)	à la charge du FCPE	
Catégorie de parts PF	Actif net	1,39% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an.)	à la charge du FCPE	
3	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	Non significatifs	à la charge du FCPE
4	<b>Commissions mouvement de</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	<b>Commission surperformance de</b>	Actif net	Néant	---

(\*) Un pourcentage des frais de gestion financière peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du FCPE.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au FCPE et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion du FCPE en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'est élevé à : 4 000,00 € T.T.C.

#### Les frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Les frais directs seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts HSBC EE EURO PME PART E	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC EE EURO PME PART F	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>7 600 345,28</b>	<b>9 727 630,50</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	2 134 997,22	4 531 395,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 320 796,91	-3 803 502,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	423 862,51	480 206,13
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-987 760,46	-2 352 258,71
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	2,54
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	590 872,81	-977 313,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-253 168,49	-844 041,30
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	844 041,30	-133 271,70
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	43 203,55	-5 815,28
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>8 484 724,00</b>	<b>7 600 345,28</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

## DÉTAIL DES COLLECTES(\*)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>2 134 997,22</b>	<b>4 531 395,20</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	676 346,29	465 870,50
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	166,73	0,00
Versement de l'intéressement	434 524,21	412 968,63
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	221 100,95	270 412,40
Abondements de l'entreprise	165 348,88	207 046,28
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	597 767,77	3 142 578,57
Transferts provenant d'un CET	4 832,73	1 050,22
Transferts provenant de jours de congés non pris	34 909,66	31 468,60
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>394,50</i>	<i>522,50</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>1 320 796,91</b>	<b>3 803 502,10</b>
Rachats	595 209,03	581 404,64
Transferts à destination d'un autre OPC	725 587,88	3 222 097,46

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES</b>		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 860,34	1,55
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	131 860,34	1,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	17 274,35
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>17 274,35</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	544,80
	Frais de gestion fixe	10 819,69
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>11 364,49</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>5 909,86</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EE EURO PME PART E</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	109 465,8618	1 427 563,54
Parts rachetées durant l'exercice	-74 586,1340	-963 839,56
Solde net des souscriptions/rachats	34 879,7278	463 723,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	463 859,9838	
<b>Part HSBC EE EURO PME PART F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	54 284,0362	707 433,68
Parts rachetées durant l'exercice	-27 604,1248	-356 957,35
Solde net des souscriptions/rachats	26 679,9114	350 476,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	183 845,3689	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EE EURO PME PART E</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part HSBC EE EURO PME PART F</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
<b>Parts HSBC EE EURO PME PART E</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	57 429,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts HSBC EE EURO PME PART F</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	29 227,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	47 945,05	-385,46
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>47 945,05</b>	<b>-385,46</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts HSBC EE EURO PME PART E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	39 397,83	4 675,12
<b>Total</b>	<b>39 397,83</b>	<b>4 675,12</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts HSBC EE EURO PME PART F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	8 547,22	-5 060,58
<b>Total</b>	<b>8 547,22</b>	<b>-5 060,58</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-575 686,20	-1 937 803,53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-575 686,20</b>	<b>-1 937 803,53</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts HSBC EE EURO PME PART E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-412 042,32	-1 416 098,81
<b>Total</b>	<b>-412 042,32</b>	<b>-1 416 098,81</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts HSBC EE EURO PME PART F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-163 643,88	-521 704,72
<b>Total</b>	<b>-163 643,88</b>	<b>-521 704,72</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>3 308 512,97</b>	<b>4 028 890,61</b>	<b>9 727 630,50</b>	<b>7 600 345,28</b>	<b>8 484 724,00</b>
<b>Parts HSBC EE EURO PME PART E en EUR</b>					
Actif net	1 183 684,20	1 351 751,72	4 586 442,89	5 556 142,03	6 074 371,89
Nombre de titres	92 658,7390	90 404,3954	255 165,2035	428 980,2560	463 859,9838
Valeur liquidative unitaire	12,774	14,952	17,974	12,951	13,095
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,15	-0,31	4,30	-3,30	-0,88
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	-0,01	-0,05	0,01	0,08
<b>Parts HSBC EE EURO PME PART F en EUR</b>					
Actif net	2 124 828,77	2 677 138,89	5 141 187,61	2 044 203,25	2 410 352,11
Nombre de titres	164 154,3896	177 232,9288	283 983,2446	157 165,4575	183 845,3689
Valeur liquidative unitaire	12,944	15,105	18,103	13,006	13,110
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,15	-0,32	4,33	-3,31	-0,89
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,04	-0,04	-0,10	-0,03	0,04

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BREMER ENERGIEKONTOR	EUR	748	61 859,60	0,73
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	5 463	231 303,42	2,73
DEUTZ AG	EUR	23 878	114 614,40	1,35
ENCAVIS AG	EUR	15 459	241 005,81	2,84
EVOTEC OAI AG	EUR	4 232	90 056,96	1,06
JENOPTIK AG	EUR	3 481	98 999,64	1,17
KONTRON AG	EUR	6 816	146 544,00	1,73
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	1 056	83 761,92	0,98
MEDIOS AG	EUR	3 380	53 606,80	0,63
RATIONAL AG	EUR	245	171 377,50	2,02
SCOUT24 AG	EUR	1 302	83 536,32	0,99
VERBIO VEREINIGTE BIOENERGIE AG	EUR	1 387	41 443,56	0,49
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>1 418 109,93</b>	<b>16,72</b>
<b>AUTRICHE</b>				
BAWAG GROUP AG	EUR	3 321	159 341,58	1,88
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>159 341,58</b>	<b>1,88</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BARCO NV	EUR	5 095	84 322,25	0,99
FAGRON	EUR	7 742	128 594,62	1,52
KINEPOLIS GROUP SA	EUR	5 242	234 317,40	2,76
LOTUS BAKERIES	EUR	9	74 070,00	0,87
VGP	EUR	930	97 650,00	1,16
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>618 954,27</b>	<b>7,30</b>
<b>ESPAGNE</b>				
GREENERGY RENOVABLES SA	EUR	6 124	209 685,76	2,47
LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROVI SA	EUR	3 132	188 546,40	2,22
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>398 232,16</b>	<b>4,69</b>
<b>FINLANDE</b>				
MARIMEKKO OY	EUR	3 092	41 154,52	0,48
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>41 154,52</b>	<b>0,48</b>
<b>FRANCE</b>				
CARBIOS	EUR	5 100	143 055,00	1,68
CHARGEURS SA	EUR	7 783	90 905,44	1,07
DBV TECHNOLOGIES	EUR	17 434	32 235,47	0,38
DELTA PLUS GROUP	EUR	1 309	101 316,60	1,19
Equasens	EUR	1 848	112 912,80	1,33
ESKER SA	EUR	1 362	217 375,20	2,56
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	7 374	142 318,20	1,68
FOCUS ENTERTAINMENT SA	EUR	1 879	29 237,24	0,35
FRANCOIS FRERES	EUR	4 813	216 103,70	2,55
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	1 024	122 777,60	1,45
GRAINES VOLTZ	EUR	724	21 140,80	0,24
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	EUR	1 875	32 587,50	0,39
INFOTEL	EUR	804	42 612,00	0,50

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTERPARFUMS	EUR	3 668	184 867,20	2,18
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	3 582	107 818,20	1,27
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	4 614	236 236,80	2,78
LAURENT-PERRIER GROUP	EUR	695	84 095,00	0,99
LECTRA SA	EUR	6 829	213 406,25	2,51
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	EUR	2 145	34 963,50	0,41
REORLD MEDIA	EUR	22 998	81 872,88	0,96
ROBERTET	EUR	197	163 510,00	1,93
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	1 304	143 440,00	1,70
SES IMAGOTAG SA	EUR	1 978	268 612,40	3,16
SIDETRADE	EUR	509	82 458,00	0,98
SOITEC SA	EUR	684	110 671,20	1,31
SOLUTIONS 30 SE	EUR	28 068	74 829,29	0,88
THERMADOR GROUPE	EUR	1 103	93 203,50	1,09
TRIGANO SA	EUR	902	133 766,60	1,58
VALNEVA SE	EUR	19 043	89 882,96	1,06
VETOQUINOL	EUR	963	98 611,20	1,16
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	1 282	165 378,00	1,95
WAGA ENERGY SA W/I	EUR	3 713	94 495,85	1,11
WALLIX GROUP SA	EUR	1 855	17 140,20	0,21
WAVESTONE	EUR	2 868	168 351,60	1,99
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 952 188,18</b>	<b>46,58</b>
<b>ITALIE</b>				
BFF BANK SPA	EUR	8 082	83 406,24	0,99
CAREL INDUSTRIES SPA	EUR	3 889	96 447,20	1,13
ERG SPA	EUR	7 857	226 753,02	2,67
EUROGROUP LAMINATIONS SPA	EUR	19 279	74 841,08	0,88
ITALIAN SEA GROUP SPA/THE	EUR	10 977	90 340,71	1,06
PHARMANUTRA SPA	EUR	774	43 653,60	0,52
PIOVAN SPA	EUR	13 535	144 824,50	1,71
SALCEF SPA	EUR	3 886	95 789,90	1,13
SESA	EUR	1 326	163 098,00	1,92
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 019 154,25</b>	<b>12,01</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BEFESA SA	EUR	5 819	204 828,80	2,41
SWORD GROUP	EUR	1 496	59 615,60	0,71
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>264 444,40</b>	<b>3,12</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ALFEN BEHEER BV	EUR	2 917	175 836,76	2,07
AMG ADVANCED METALLURGICAL GROUP N.V.	EUR	4 295	98 011,90	1,16
VAN LANSCHOT KEMP NV	EUR	7 159	201 525,85	2,37
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>475 374,51</b>	<b>5,60</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>8 346 953,80</b>	<b>98,38</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>8 346 953,80</b>	<b>98,38</b>
<b>Créances</b>			<b>17 274,35</b>	<b>0,20</b>
<b>Dettes</b>			<b>-11 364,49</b>	<b>-0,13</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>131 860,34</b>	<b>1,55</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actif net			8 484 724,00	100,00

Parts HSBC EE EURO PME PART E	EUR	463 859,9838	13,095
Parts HSBC EE EURO PME PART F	EUR	183 845,3689	13,110